

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00207

**FORMATION PRÉVENTION INCENDIE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME BÉNÉVOLES TERRAIN DE VOS ÉMOTIONS
GRANDS ÉVÉNEMENTS**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDÉRANT que Saint-Étienne Métropole a été désignée « Collectivité-hôte » des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024,

CONSIDÉRANT que Saint-Étienne Métropole a initié un programme bénévole sous l'intitulé Terrain de vos émotions rassemblant 300 personnes, afin d'assurer le parfait déroulement de cette grande compétition sportive,

CONSIDÉRANT que Saint-Étienne Métropole souhaite former ses 300 bénévoles à la prévention incendie pour favoriser la sécurité des publics accueillis, mais également pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences, sur le même modèle des formations suivies en 2023 (Gestes de premiers secours et Accueil d'un public en situation de handicap),

CONSIDÉRANT qu'une consultation directe a été organisée par l'envoi le 29 janvier 2024 du cahier des charges à 5 structures spécialisées, à savoir : l'Association de la Protection Civile de la Loire, Staff Formations, Vinceform, l'Union Départementale des Premiers Secours de la Loire et A.E.D Sécurité Incendie,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la consultation fixée au 12 février 2024, trois offres ont été reçues dans les délais,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des offres, il en résulte que Staff Formations présente l'offre économiquement la plus avantageuse ; ce prestataire a la capacité de prendre en charge les formations sur le territoire de Saint-Étienne Métropole, comptant dans ses effectifs des formateurs habilités,

DECIDE

ARTICLE 1

Le marché pour la formation de prévention incendie des 300 bénévoles est conclu avec Staff Formations, identifiée sous les numéros suivants :

- Siret : 441 970 472 00052,
- Code APE : 8559A,
- TVA : FR95441970472.

RECU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240227-C20240020710

Date de mise en ligne : 16 avril 2024

ARTICLE 2

Le montant des prestations est de 16 500 € TTC (pas de TVA applicable).

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2024, article EVEN-6228-JOP.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 16/04/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by a large loop and a horizontal stroke.

Jean-Luc DEGRAIX